

REPUBLIQUE FRANCAISE

FINISTERE

MAIRIE DE GOURLIZON

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 18 janvier 2024

Nombre de membres		l'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier
En exercice	13	à 20h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
Présents	8	régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
Votants	8	par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la

présidence de Madame Emmanuelle RASSENEUR, Maire.

Date de la convocation

12 janvier 2024

Etaient présents : Olivier PORS – Gwenaëlle JAOUEN – Didier GOURRET – Adeline CARETTE – Jacques BISCH – Aurélien LE BERRE – Joël MONOT – Nathalie LAPART

Etaient absents : Carole PIGEYRE (procuration à Emmanuelle RASSENEUR) – Moktar BENHADJ – Geoffrey COLIN – Emmanuelle RASSENEUR – Loïc FLOCHLAY

Gwénaëlle JAOUEN a été élu secrétaire de séance.

2024-01-03 : AVENANT A LA CONVENTION POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LA LEGALITE OU A UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L'ETAT – EXTENSION DU PERIMETRE A TOUS LES ACTES ET ACTES BUDGETAIRES

Exposé :

Les documents budgétaires de la collectivité sont télétransmis via le module @ctes Budgétaires (Mégalis Bretagne). Pour permettre cette télétransmission des actes budgétaires, il est nécessaire de compléter par un avenant (cf. annexe 1), la convention initiale de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité signée par la collectivité en 2011.

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Mme la maire à signer l'avenant relatif à l'extension du périmètre des actes télétransmis dont les actes budgétaires, ainsi que tous les avenants à venir concernant la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Décision :

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme la maire à signer l'avenant relatif à l'extension du périmètre des actes télétransmis dont les actes budgétaires, ainsi que tous les avenants à venir concernant la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le secrétaire de séance



Gwénaëlle JAOUEN

La maire



Emmanuelle RASSENEUR.